

DOSSIER LA FAMILLE EMPLOYEUR

De fait, la famille est devenue, au fil du temps, un employeur quantitatif et qualitatif de notre pays. Elle le devient soit directement – emploi de particulier à particulier – soit à travers des structures mandataires ou prestataires. De nombreuses activités sont ainsi exercées tous les jours pour garder un enfant, de façon régulière ou occasionnelle, assister une personne âgée, en situation de dépendance ou handicapée, enfin, pour faciliter la vie à domicile dans les tâches quotidiennes, là encore de façon régulière ou exceptionnelle...

Toutes les familles sont concernées, un jour ou l'autre par ces situations qui la transforment en employeur. Parfois, elles sont accompagnées dans cette expérience mais dans d'autres cas, elles se retrouvent bien seules sans même mesurer l'ampleur de leurs responsabilités.

Nous avons voulu, aujourd'hui, ouvrir ce dossier en sachant par avance que nous n'arriverions pas à le traiter en une seule fois. Il nous paraissait important de parler de ces situations, des choix à faire, des aides que l'on peut trouver et des champs qu'il y a encore à explorer pour aider et accompagner les familles tout au long de la vie...

Très souvent on parle de l'accueil du jeune enfant, de l'aide aux mamans pour qu'elles puissent travailler et avoir une carrière professionnelle complète, des vacances pour les familles ayant un enfant handicapé, de l'aide aux familles très défavorisées, de l'allongement de la vie, de la dépendance, de finir sa vie chez soi plutôt qu'à l'hôpital... Pour tous ces sujets, et bien d'autres encore, la famille peut devenir employeur ! C'est à dire être en position de choisir qui elle fera travailler, de gérer cet emploi au sens le plus complet du terme et, aussi, ne l'oublions pas, de devoir mettre fin à cet emploi le moment venu...

Voici donc quelques éléments pour ouvrir notre réflexion, pour donner des idées à certaines associations familiales et aider les familles concernées... Le choix d'une baby-sitter, le témoignage d'un assistant maternel, une présentation des différents modes de fonctionnement des emplois à la maison, des liens, sites et adresses pour trouver de l'aide, des idées de métiers pour certains jeunes qui s'interrogent pour leur avenir...

PAR / **Michel Bonnet**



CHOISIR UN BABY SITTER

PAR / Michel BONNET

Tous les jeunes parents, un jour, ont eu besoin d'une garde temporaire pour leur jeune enfant. Trouver une baby-sitter fut pendant longtemps un jeu de hasard. On prenait la première venue, celle des amis du rez-de-chaussée, celle qui avait mis une petite annonce à la boulangerie, celle qui était dans la même classe que la voisine à qui l'on avait déjà confié le petit... Les références ? Aucune ! Un essai ? Pas le temps ! Une prise de risque ? N'exagérez pas, tout se passe toujours bien... Non ?



C'ÉTAIT UNE PREMIÈRE ET IL Y AURA D'AUTRES RENCONTRES DE CETTE NATURE, ICI OU AILLEURS...

Les parents reconnaîtront que c'est une chance de pouvoir discuter avec plusieurs jeunes en vue de ce choix important. On ne confie pas son enfant, la prunelle de ses yeux, sans prendre quelques précautions. L'organisation d'une telle soirée a pu les surprendre au départ, mais ils sont tous unanimes, si c'était à refaire ils reviendraient, ils en parleraient à leurs proches...

Côté des jeunes

La tension est retombée. Ils ne savent pas encore tous si on fera appel à leurs services mais ce qui est certain c'est qu'ils viennent de vivre leur premier entretien d'embauche. Voilà une belle première ! Une maman vient rechercher sa fille et elle se dit que même sans lendemain pour le baby-sitting, une telle expérience est utile : prendre conscience de ses points forts, avoir un peu plus confiance en soi, parler en quelques minutes de l'essentiel, répondre aux questions précises... Après tout, le bac n'est que dans quelques semaines...

Seul petit hic de la soirée, il est organisé tard dans l'année et l'année prochaine certains de ces jeunes seront étudiants, avec de nouveaux emplois du temps, une autre organisation de vie et ils ne seront probablement pas libres dans les mêmes conditions...

Qu'importe

C'était une première et il y aura d'autres rencontres de cette nature, ici ou ailleurs... Une très bonne initiative pour les jeunes comme pour les parents. Cela pourrait donner des idées aux associations familiales : organiser des « baby-sitting dating » !

Ce soir, cette histoire n'allait pas se rejouer. Une dizaine de jeunes baby-sitters potentiels se retrouvaient face à des parents qui cherchaient de façon plus organisée et rationnelle celle ou celui à qui ils allaient confier leur enfant. C'était un « baby-sitting dating »... Des règles simples pour donner à chacun les chances de satisfaire ses besoins. Les parents vont rencontrer tous les jeunes, les uns après les autres. Dix petites minutes pour se faire une idée. Le jeune répond, met en évidence ses compétences, son sérieux, ses expériences, laisse ses coordonnées...

C'est très impressionnant à observer ! On a des recruteurs et des chercheurs d'emploi qui voient le temps défilier et tentent par tous les moyens d'arriver à leur fin...

« J'ai bien l'habitude des enfants de deux ans, c'est l'âge de ma petite sœur dont je m'occupe tous les jours avec plaisir et attention. »

« Il faut récupérer ma fille, quatre ans, à la sortie de l'école et la raccompagner chez moi. Une vingtaine de minutes de travail quotidien, mais il faut que tu puisses le faire tous les jours d'école sans exception ! »

Les échanges sont denses

On voit quelques mamans ou papas prendre des notes, insister sur certaines questions, rayer un nom de la liste, garder la perle rare de côté... Une maman reste silencieuse et renfermée, visiblement, elle n'a pas encore trouvé chaussure à son pied. C'est elle qui cherche désespérément un jeune pour récupérer son enfant à la sortie de l'école...



TÉMOIGNAGE D'ASSISTANT MATERNEL

PAR / Jacques C

J'ai choisi d'être assistant maternel. Oui, vous avez bien lu, j'ai écrit assistant maternel car je suis bien un homme à qui on confie chaque jour trois enfants. Métier de femme, disent certains, et c'est vrai que ce sont majoritairement des femmes qui l'exercent, ou métier de celui ou celle qui a envie de servir les autres en s'occupant de leurs enfants pour leur permettre ainsi d'exercer une activité professionnelle ? Je ne prétends pas donner ici autre chose que mon témoignage, mais j'ai accepté de le faire car je pense que l'on ne parle pas assez des hommes qui travaillent ainsi dans l'accueil du jeune enfant...

Pour ce qui est des statistiques, soyons précis, il semblerait qu'il n'y ait qu'un pour cent d'hommes dans ce métier. C'est probablement pour cela que dans la tête de tous on continue à parler d'assistante maternelle, de nounou, de tatie... Ce sera avec mon prénom que l'on m'appellera sans petit nom mais cela suffit largement...

Ce métier, je le pratique chez moi, dans ma maison. Ce n'est pas rien d'accueillir dans son intimité, celle de sa famille, chaque matin, d'autres enfants accompagnés de leurs parents. Je ne peux pas partir au travail en laissant la maison en plan et en me disant que je rangerai tout le soir. Non, ma journée commence en amont par la préparation des lieux pour l'accueil...

Second point : la responsabilité

Elle est multiple et lourde. Responsable de l'enfant qui m'est confié durant la journée et chacun sait qu'un enfant à surveiller ce n'est pas rien... Mais trois à la fois, cela peut être encore plus compliqué, surtout quand un des enfants par son âge nécessite encore plus d'attention... Enfin, responsabilité dans une coéducation. Certes, je ne suis pas le papa de ces enfants, mais les parents me font confiance, ils attendent de moi que je participe à l'accompagnement pédagogique de leur enfant... Sans pour autant toujours donner des indications précises sur ce qu'ils veulent réellement... Il faut à la fois répondre à cette attente, à cette confiance, et, bien souvent, improviser et faire avec l'enfant, pour ce qui me semble être son bien... J'avoue que pour un des enfants dont je m'occupe, un garçon dont les deux parents travaillent beaucoup car ils ont créé leur entreprise, je m'interroge énormément, même durant la nuit...

On nous dit souvent, lors de formations ou de rencontres pour partager nos pratiques, qu'il ne faut pas trop s'attacher aux enfants, qu'il faut rester à sa place, que nous sommes des professionnels... tout cela est certainement vrai, mais nous sommes avant tout des êtres humains et face à l'enfant nous sommes avant toutes choses dans une relation forte, dans laquelle il y a de la chaleur, de la tendresse, de la responsabilité... et il faut apprendre avec le temps à gérer cela au mieux y compris avec notre famille, nos enfants... Pas si simple !

Enfin, parlons un peu des parents.

Certes, c'est la confiance que je mets en avant car ils me donnent chaque matin leur enfant pour la journée. Mais ils sont aussi mes employeurs et je dois aborder avec eux régulièrement des aspects très administratifs, financiers, de vie quotidienne. Feuille de paie, congés, absences exceptionnelles... autant de sujets qui ne sont pas à négliger et que tout jeune qui voudrait faire ce métier devra prendre en compte avant de se lancer à l'aventure...

Un métier tourné entièrement vers l'enfant, une expérience humaine incroyablement riche que je ne regrette absolument pas d'avoir tenté et que je vis au quotidien depuis une dizaine d'années et une relation avec d'autres parents et qui m'enrichit tous les jours...



ASSISTANT DE VIE

PAR / A. F.

Je me souviens, il y a quelques années, de mon voisin du dessus. Je ne peux pas l'oublier car c'était un personnage unique en son genre. Il avait été un grand monsieur en Bourgogne, jadis. Il avait vieilli et continuait à vouloir rester chez lui. Il lui fallait une petite équipe pour l'aider, une femme venait pour le ménage, une autre pour lui tenir compagnie, une autre enfin pour veiller la nuit... Il lui fallait aussi un ordinateur, une connexion, car il boursicotait un peu... On garde ses habitudes même en vieillissant !

Je croisais toutes ces personnes et bien sûr mon voisin aussi. Ce dernier voyait sa santé s'amenuiser jour après jour et son humeur était de plus en plus changeante y compris avec ces personnes qui l'accompagnaient. Plusieurs discussions ont permis de mesurer toutes les difficultés de ces emplois...

Tout d'abord, notre homme commençait à perdre un peu la tête et sa famille s'inquiétait. Deux filles, une à Lyon et une autre en région parisienne. Elles étaient bien obligées de faire confiance à ces assistantes de vie. Comment faire autrement ? Une fois ou l'autre, l'une nous demandait des éléments, des points de vue, des avis. Un jour, mon épouse a aidé ce vieil homme à regagner chez lui alors qu'il était aux limites de tomber d'épuisement et d'essoufflement. Alors bien sûr cela a permis encore quelques contacts avec ses filles. Mais elles étaient trop loin pour intervenir quotidiennement. Il fallait déléguer aux autres. On dit souvent que c'est difficile de confier son enfant à une jeune fille l'espace d'une soirée, mais confier son père à des salariés ce n'est visiblement pas simple non plus...

Mesurer l'ampleur des tâches

En discutant avec une des assistantes de vie, on a mesuré l'ampleur des tâches. Certes, il fallait aider au ménage, à la cuisine, aux courses alimentaires et autres, mais tout cela était simple, classique, habituel. Il faut aussi s'occuper de la toilette, avec délicatesse d'autant plus que cet homme qui avait plutôt dirigé toute sa vie vivait mal le fait d'être assisté. On veut alors faire tout seul mais ça ne fonctionne pas toujours bien... Et même quand on se fait rabrouer, il faut rester calme, paisible, discret... efficacité d'abord, sécurité aussi. A tous moments, on peut passer d'un incident à un accident et cela il faut l'éviter à tous prix...

« Vous êtes plus riche que moi ! »

Je voudrais mettre en avant un autre type de difficultés pour la famille comme pour l'employé. J'ai en mémoire un jour une discussion avec une des personnes qui sortait après son temps de travail. Elle était un peu déçue. Notre cher voisin avait perdu en bourse une somme substantielle – la crise sévissait déjà – et il lui avait dit sous le coup de la colère : « Vous êtes plus riche que moi ! ». Or, dans les faits, la comparaison n'était pas de mise. Mais il ne fallait pas en faire une affaire d'état, continuer à travailler avec sérieux et préserver la confiance qui existait, malgré tout, entre cet homme à la fin de sa vie, et elle qui reviendrait dès demain travailler là... Ce n'était que son employeur après tout !

Puis cet homme a dû quitter son logement car cela ne devenait plus vivable pour lui et sa famille s'inquiétait. Deux semaines après, il décédait et ce fut un vide qui s'installait pour nous, les voisins, comme pour ses employés qui se retrouvaient, aussi au chômage... On s'attache aussi à son employeur dans ces situations d'assistance de vie...

MANDATAIRES, PRESTATAIRES, EMPLOI DIRECT

PAR / Sabine BONNET

Mais dans un cas comme dans un autre, pour toutes ces activités qui sont regroupées dans le service à la personne, il faut bien comprendre les mots, les statuts, les responsabilités qui en découlent... Prestataire, mandataire, emploi direct, CESU, charges, tout cela peut vous faire peur... Prenons le temps de découvrir quelques aspects de ce tableau législatif, administratif, financier, fiscal...

Prestataire

La famille a besoin d'un service, elle le demande (elle le commande) et il est exécuté par l'organisme prestataire. La famille règle le service directement à l'organisme. Tout est pris en charge, la famille n'a pas le statut d'employeur, elle n'a rien à contracter en assurance particulière, pas de charges à régler... Quand elle n'a plus besoin de ce service, elle résilie et ne doit pas s'acquitter d'une indemnité de licenciement ou autre compensation. Elle doit simplement respecter les règles du prestataire pour ce qui est des délais de commande comme pour un fournisseur normal d'autres biens ou services.

C'est à la fois le plus simple dans son fonctionnement mais le plus cher et, parfois, le plus impersonnel. En effet, le coût permet à l'organisme prestataire de vivre et donc c'est plus cher qu'un emploi direct et la personne qui rend le service peut changer à chaque prestation car pour rentabiliser son personnel le prestataire fait tourner son petit monde...

Enfin, on peut noter aussi que des prestataires sont soit des entreprises privées, à but lucratif, soit des associations. Cela peut avoir des conséquences aussi sur le prix de la prestation.

Mandataire

Le mandataire est celui (personne ou organisme) qui va soulager la famille dans ses tâches d'employeur tout en lui laissant son statut d'employeur. Le mandataire vous accompagne dans le recrutement de la bonne personne en vous recherchant des travailleurs correspondant à vos critères. Il peut, en lien avec vous, organiser le travail, faire le planning des interventions, rédiger le contrat de travail, vous aider à gérer les congés, les maladies, les formations de l'employé et même assurer son remplacement en cas d'absence.

La famille est réellement employeur mais est aidée et accompagnée dans son périmètre organisationnel et administratif. Le mandataire facture ces actions mais souvent il est rémunéré par des collectivités locales. La famille est responsable du paiement du salaire et des charges afférentes.

Emploi direct

Dans ce cas, la famille exerce entièrement son statut d'employeur. Elle doit rédiger un contrat de travail qui la lie à un employé. Elle est entièrement responsable du salaire, des charges, de l'organisation du travail, de la gestion des congés, de la formation, du licenciement...



CESU

Il s'agit là du chèque emploi service universel. Soit, mais que peut-on bien en faire ? C'est un outil qui a été créé pour simplifier la vie des familles mais attention ce n'est pas non plus un produit magique. Il existe 2 types de CESU : le déclaratif et le préfinancé.

Le CESU « déclaratif » permet à la famille de déclarer la rémunération de son salarié sur Internet (www.cesu.urssaf.fr) ou au moyen d'un volet social contenu dans un carnet ou dans un chéquier emploi service universel.

Le Cesu « préfinancé » est un titre de paiement à montant prédéfini. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité territoriale,... Il sert à rémunérer un salarié à domicile. La famille doit déclarer sa rémunération sur Internet (www.cesu.urssaf.fr) ou au moyen du volet social Cesu.

Dans tous les cas, l'utilisation du CESU ne modifie en rien le respect des conventions collectives (contrat, congés payés, licenciement...).

Ce ne sont là que quelques indices pour vous aider à y voir clair et c'est pour cela que vous trouverez page suivante quelques adresses et liens pour aller plus loin...



FAIRE GARDER POUR ALLER TRAVAILLER QUELQUES REPÈRES POUR S'EN SORTIR...

PAR / **Michel BONNET**

Mon enfant

Pour trouver un mode de garde adapté à sa famille, à son enfant et compatible avec son activité, il faut commencer par utiliser le site que beaucoup commencent à connaître, <http://www.mon-enfant.fr>, car, même si tout n'y est pas, c'est un des plus complets...

Les différents modes de garde sont bien expliqués, les éléments administratifs comme financiers sont présents, sans oublier les aides qui existent et qui peuvent aider de façon concrète les familles. On peut faire des recherches affinées y compris d'assistantes maternelles disponibles pour une journée donnée, dans une zone géographique donnée...

Néanmoins, certaines informations ne sont malheureusement pas à jour car toutes les structures ne font pas ce travail de transmission des données en temps réel.

Pour un enfant, il faut aussi savoir que l'emploi d'une assistante maternelle relève obligatoirement de l'emploi direct. A ce titre, il est important pour une famille de s'informer en amont, par exemple sur le site de la Fepem (fédération du particulier employeur), <http://www.fepem.fr>.

Une aide ponctuelle

Avec plus de 350 associations certifiées, l'ADMR devient le premier réseau de proximité certifié de services aux personnes à domicile. Une présence près de chez vous est fortement probable, des propositions concrètes et adaptées et il s'agit bien d'un prestataire associatif. Le site est fonctionnel et vous pourrez y trouver de nombreux renseignements pour faire vos choix. Un des avantages est de proposer de très nombreux services de la petite intervention de jardinage à la prise en charge régulière d'une personne âgée dépendante : <http://www.admr.org>.

De très nombreuses autres associations sont implantées sur le territoire et proposent des services de bonnes qualité, y compris à Familles de France (par exemple <http://www.familles-de-france.org/node/127>). Chercher une association prestataire nécessite de comparer, observer, se renseigner. Confier son enfant, un de ses parents ou proche, est une chose trop sérieuse pour être fait à la va vite et avec légèreté !

Parent âgé et/ou dépendant

Il est important de connaître en tout premier lieu, la nature des droits, des aides qui existent dans notre pays dans ce domaine. Vous pouvez, pour cela vous rendre sur le site officiel de l'administration qui est assez clair :

<http://vosdroits.service-public.fr/N392.xhtml>.

Le conseil général est le premier acteur institutionnel compétent en matière d'aide aux personnes âgées et donc c'est par ce site qu'il faut commencer ses recherches concrètes pour trouver la bonne solution en cas de besoin. Généralement les sites de ces collectivités locales sont sous la forme [www.cg\[chiffre du département\].fr](http://www.cg[chiffre du département].fr). On y trouve de très nombreux éléments et chaque département peut avoir sa politique concernant les personnes âgées avec des particularités, des points forts, des points faibles.

Mais ces repères ne sont que très limités car les possibilités sont finalement assez nombreuses, diversifiées et chacun doit pouvoir trouver chaussure à son pied. Attention, l'information met du temps à être trouvée et on ne peut que vous souhaiter bon courage...